### Commune de Misery-Courtion

# Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion

### du 12 décembre 2016

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Rédaction du procès-verbal : Romain Zahno, Secrétaire communal

Présents: 42

Majorité: 21

#### Tractanda:

- Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2016
- 2. Modification des statuts du Réseau de santé du Lac (RSL)
- 3. Budget 2017:
  - a) Budget de fonctionnement
  - b) Budget des investissements
    - 1) Remaniement parcellaire simplifié 6e étape, et crédit y relatif
    - 2) Déchetterie agrandissement de la place en enrobé et du dallage, création d'un séparateur d'hydrocarbures, réfection du caniveau et remplacement de la grille, pose de deux luminaires, et crédit y relatif
    - 3) Participation communale pour la construction du nouveau centre forestier, et crédit y relatif
    - 4) Aménagements routiers à Cournillens, 2<sup>e</sup> étape, et crédit y relatif
    - 5) Rénovations et nouvelles constructions pour les homes du Réseau Santé Lac, et crédit y relatif
    - 6) Déplacement d'un collecteur au lotissement Les Saules à Misery, et crédit y relatif

- c) Rapports de la commission financière
- 4. Divers

J.-P. Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir.

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée communale.

Je remercie le Murtenbieter et les Freiburger Nachrichten représentés ce soir par Mme Käch.

Comme vous avez pu le lire dans le bulletin communal, notre secrétaire communal a décidé de mettre un terme à son activité au sein de la commune, mais j'y reviendrai plus tard dans l'assemblée. Je dois excuser son successeur, Monsieur Olivier Simonet, qui prendra ses fonctions début février 2017. Il vous adresse ses salutations, mais a été retenu ce soir par d'autres obligations.

Cette année qui touche à son terme a été riche en évènements politiques, que ce soit au niveau mondial, suisse, cantonal ou communal. Votre présence ce soir démontre que, même si la vie politique de notre commune n'est pas aussi trépidante que celle américaine ou d'autres pays européens, elle a pour vous une importance toute aussi grande.

Je vous remercie de votre participation et vous souhaite d'ores et déjà une bonne assemblée.

Comme chaque année à cette période nous sommes réunis pour l'assemblée du budget qui nous permet de dessiner l'avenir de la commune. Après les petits biscuits, le thé et le vin chaud (avant l'assemblée a eu lieu la présentation des nouvelles machines de l'édilité et la Fenêtre de l'Avant), c'est au tour des chiffres et des investissements qui petit à petit depuis le début de la fusion ont permis à notre commune de se développer et de se maintenir à flot.

C'est par ces quelques considérations que je déclare cette assemblée ouverte.

### Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 18 novembre 2016, par affichage au pilier public, par le bulletin communal, en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

### Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Je vous prie, lors de vos interventions, d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés.

### Scrutateurs:

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Gabriel Progin pour la partie droite de la salle et Charly Helfer pour la partie gauche de la salle et la table du Conseil. Y a-t-il d'autres propositions? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants-droits présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire. »

### Point 1 de l'ordre du jour: <u>Procès-verbal de l'assemblée communale du 6</u> juin 2016

Jean-Pierre Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a aucune remarque, nous allons passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

### Résultat du vote :

Le procès-verbal est accepté par 41 voix pour et 1 abstention.

Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

# Point 2 de l'ordre du jour: <u>Modification des statuts du Réseau de santé du</u> <u>Lac (RSL)</u>

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Myriam Genoud ».

M. Genoud : « Bonsoir, en premier lieu je rappelle ce qu'est le Réseau Santé Lac pour les personnes qui ne sauraient pas de quoi on parle.

Le RSL (réseau de santé du district du Lac) est une association constituée par les communes du district du Lac en 2009 pour assumer leurs obligations dans l'organisation médico-sociale. Les tâches du RSL sont de coordonner l'offre de prestations pour les personnes âgées du district du lac, d'assurer l'offre d'hébergement des personnes âgées, de gérer les cinq EMS du district et de garantir la couverture des besoins de la population en matière d'aide et de soins à domicile.

Le RSL a pour but d'être le partenaire central pour les personnes âgées et les communes. Les homes coordonnent leurs projets afin de profiter des synergies possibles tout en gardant leurs identités propres et le RSL permet de diminuer les coûts pour tous en profitant des effets de réseau.

Les raisons de la modification des statuts sont les suivantes : les modifications de la loi sur les communes permettent à un seul délégué de réunir plus de 5 voix, ce qui offre l'avantage de diminuer la charge de travail des délégués puisqu'un seul délégué peut représenter la commune, ce qui évite de devoir se déplacer à plusieurs. Elles sont également dues à la fusion des communes, pour éviter que les communes fusionnées accumulent les voix. Et puis elles répondent aussi au souhait des communes quant à la composition du comité, par mesure d'équité. »

M. Genoud présente à l'écran les modifications soumises à l'assemblée communale. Ciaprès : les modifications proposées.

#### Ancien

### Art. 11 Composition, droit de vote

Chaque délégué a droit à une voix au moins et à cinq au plus. Le Conseil communal fixe le nombre de voix de ses délégués lors de la nomination de ceux-ci.

#### Nouveau

### Art. 11 Composition, droit de vote

Chaque délégué a droit à une voix au moins et la totalité des voix de sa commune au plus. Le Conseil communal fixe le nombre de voix de ses délégués lors de la nomination de ceux-ci. ...

#### Ancien Nouveau Art. 18 Composition et constitution Art. 18 Composition et constitution 2Toutes les régions ainsi que les langues 2Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité de direction représentées au sein du comité de direction du Réseau. Aucune commune membre ne du Réseau. Aucune commune membre ne peut y être représentée par plus de deux peut y être représentée par plus de deux membres. membres. Les communes ont droit à 8 représentants au comité selon la répartition régionale suivante : un siège pour chaque commune centre (Courtepin, Gurmels avec Kleinbösingen, Kerzers avec Fräschels, Mont-Vully et Morat), un siège pour les autres communes du centre régional et Greng (Courgevaux, Meyriez, Greng, Muntelier), un siège pour les autres germanophones (Galmiz, communes Gempenach, Ried, Ulmiz) et un siège pour les autres communes du Haut-Lac français (Cressier, Misery-Courtion). Une commune ou région peut renoncer à son droit, soit sans se faire remplacer, soit en faveur d'une autre commune ou région. Toutefois. aucune commune ne peut être représentée au comité par plus de 2 représentants. Le président du comité, le président de l'assemblée des délégués et d'éventuels spécialistes ne sont pas considérés comme des représentants d'une commune.

M. Genoud : « Le Conseil vous propose d'accepter ces modifications qui permettent de faciliter la tâche des conseillers et du comité.

Je vous remercie de votre attention. Avez-vous des questions ? Si ce n'est pas le cas, je rends la parole au Syndic. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie Myriam Genoud pour sa présentation. S'il n'y a aucune remarque, nous pouvons passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du Réseau de santé du Lac (RSL) telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

### Résultat du vote :

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité. »

### Point 3 de l'ordre du jour: <u>Budget de fonctionnement 2017</u>

J.-P. Martinetti : « Comme de coutume, avant de passer à la consultation du budget 2017, quelques informations :

Cette année, malgré la progression des charges liées qui sont affichées, le budget est légèrement positif. Je vous fais grâce du détail que vous verrez lors de la présentation du budget, mais je vous présente tout de même le résumé de ces charges.

### Charges données 2015-2016-2017

	Budget	Budget Budget	
	2015	2016	2017
① Total des charges données	3'092'600.00	3'100'300.00	3'365'300.00
Différences :	140'481.95	7'700.00	265'000.00
② Amortissement obligatoire :	314'559.00	338'432.00	288'928.00
Différences :	0.00	23'873.00	-49'504.00
③ Intérêts :	127'300.00	139'390.00	165'000.00
Différences :	9'994.10	12'090.00	25'610.00
Total des charges non-compressibles : $(1 + 2 + 3)$	3'534'459.00	3'578'122.00	3'819'228.00
Différence	150'476.05	43'663.00	241'106.00
Attribution de la péréquation des ressources	-435'253.00	-433'337.00	-445'207.00
Attribution de la péréquation des besoins	-73'438.00	-83'110.00	-86'178.00
Part impôts sur les véhicules	-121'000.00	-129'000.00	-135'000.00
Augmentation nette charges non-compressibles	136'853.35	27'907.00	220'168.00
Total budget des charges	6'797'224.00	7'023'597.00	7'333'678.00
en % du budget total des charges non-compressibles	52.00%	50.94%	52.08%
Sans imputations internes :	60.22%	58.50%	58.77%
Produits :	6'716'181.00	7'090'817.00	7'343'395.00
Charges :	6'797'224.00	7'023'597.00	7'333'678.00
Exédent charge ou produit :	-81'043.00	67'220.00	9'717.00
Différence en %	-1.21%	0.95%	0.13%
Imputations internes	927'505.00	907'575.00	835'080.00
Différence en % sans imputations internes :	-1.40%	1.09%	0.15%

Le total des charges non compressibles est de Fr. 3'819'228.-, ce qui nous fait une différence de Fr. 241'106.-.

Les attributions de la péréquation des ressources ont légèrement augmenté et la péréquation des besoins est de 86'178.-. La part sur l'impôt sur les véhicules est de 135'000.-, ce qui fait une augmentation nette des charges non compressibles pour cette année de Fr. 220'168.-.

Le total des charges du budget 2017 est de Fr. 7'333'678.- et on constate que ces charges incompressibles sont toujours en augmentation. Elles représentent environ 58 % de notre budget.

Après ces quelques informations, je vais passer à la présentation du budget 2017.

Je rappelle que les postes avec un astérisque devant le libellé sont ces fameuses charges liées.

Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

- J.-P. Martinetti présente le détail du budget de fonctionnement 2017 à l'écran en donnant quelques explications. Ce budget présente un excédent de produits de Fr. 9'717.-.
- J.-P. Martinetti : « Après cette présentation, j'ouvre la discussion sur le budget 2017.

La parole n'étant pas demandée, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Christophe Frossard : « Bonsoir. La commission financière, composée de MM. Thierry Bigler, Vincent Genier et Christophe Frossard, a examiné le budget 2017. Elle l'a comparé avec les comptes 2015 et les budgets 2015 et 2016. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2017 et du budget des investissements 2017. Il est à relever qu'en l'absence des résultats 2016, les produits comme les charges provenant du canton sont soumis à de fortes variations. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabattement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

Le budget de fonctionnement 2017, soumis par le Conseil communal, présente des excédents de produits pour un montant de Fr. 9'717.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2017. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

**Vote** : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2017, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

### Résultat du vote :

Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance et continuera à tout mettre en œuvre pour que la situation de notre commune reste saine.

Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

# Point 3 b) 1 de l'ordre du jour : <u>Remaniement parcellaire simplifié – 6e</u> <u>étape</u>, et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Pascal Baechler. »

En préambule, P. Baechler donne les informations suivantes :

30 juin 2004 Assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières

3 juillet 2006 L'Assemblée du Syndicat d'améliorations foncières adoptait ses statuts et

procédait à la nomination de son président, des membres de son comité,

les membres de la commission de classification et l'organe de révision.

2011 Début de la 2<sup>e</sup> étape soit de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux

Fin 2016 Début de la 6<sup>e</sup> et dernière étape, soit de la 5<sup>e</sup> et dernière étape des

travaux

P. Baechler : « Nous avons pu réaliser ce grand œuvre qui a remodelé notre paysage et nos habitudes ainsi que tous ces travaux grâce au subventionnement et à la participation

de la Confédération 40%

du canton 30%

de la commune

15%

des propriétaires

15%

Le projet consiste en la réfection de chemins bitumes et gravelés pour 2'085 mètres et la construction de canalisations le long des chemins pour 300 mètres.

- Ce sont des chemins qui font partie du domaine public communal.
- L'entretien de ces chemins et son coût sont et seront à la charge de la commune.
- Leur réfection n'avait pas pu être intégrée aux travaux du remaniement parcellaire simplifié.
- Le comité et son président ont pu convaincre le canton et la Confédération d'inclure ces travaux dans une étape supplémentaire de travaux.
- Nous bénéficions d'un taux de subventionnement de presque 2/3 pour remettre à niveau ces chemins publics, qui auraient dû être mis à niveau à 100 % à charge de la commune si nous n'avions pas pu les inclure dans une 6<sup>e</sup> étape.

Les différents chemins concernés sont présentés à l'écran.

### Coût et financement :

Coût total des travaux de l'étape n° 6 : Réserve pour travaux supplémentaires, divers et imprévus :	Fr. 375'000.00 Fr. 22'820.00
Total : ./. Subventions canton (30 %) et Confédération (40 %) sur Fr. 352'600 :	Fr. 397'820.00 Fr. /. 246'820.00
TOTAL TTC:	Fr. 151'000.00

Le financement se fera par emprunt.

### Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 151'000.00 à 3 % :	Fr.	4'530.00	
Amortissements sur Fr. 151'000.00 à 4 % :	<u>Fr.</u>	6'040.00	
Total des frais financiers annuels :	Fr.	10'570.00	

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Enzo Ferrari : « Dans la présentation, le taux de subventionnement de la Confédération est de 70 %. Est-ce bien correct ? »

P. Baechler : « Oui, il y a effectivement une erreur sur cette page de la présentation. Le taux est effectivement de 40 %. Désolé. »

Frédéric Zosso: « Qu'en est-il du chemin qui longe le ruisseau, qui part de chez Urs Kaeser? Il me semble qu'il n'est pas inclus dans ces travaux. Ne serait-il pas possible de le goudronner jusqu'au ruisseau, étant donné qu'il y a déjà des travaux? Ce chemin produit une poussière énorme. Je ne connais pas les surcoûts que cela pourrait engendrer. »

P. Baechler: « Il n'y aurait pas de subvention pour de tels travaux, car nous avons déjà fait beaucoup de chemins en dur dans notre remaniement. Donc cela serait difficile d'obtenir des subventions. Par contre, il y aurait toujours la possibilité au niveau communal d'éventuellement faire quelque-chose. »

Frédéric Zosso : « Ne faudrait-il pas profiter de la présence des machines dans le secteur pour faire ces travaux ? »

- P. Baechler: « C'est une question qui sera étudiée. »
- J. Berset : « Est-ce que pour ces chemins, il y aura une participation de tiers ? Ou est-ce la commune qui paye l'ensemble des travaux ?
- P. Baechler: « Il s'agit principalement de chemins publics communaux. Donc la part restante est à charge de la commune. Il y aura éventuellement une participation de tiers pour un ou deux accès de fermes qui sont compris dans ce projet. Mais il s'agit de petits montants. Pour le moment, c'est pris globalement par la commune et c'est ensuite qu'un décompte est effectué avec les propriétaires concernés. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Pascal Baechler pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière: Christophe Frossard: « Le lundi 28 novembre 2016, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par MM. Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié à la 6<sup>e</sup> étape du remaniement parcellaire simplifié. Lors de la présentation du budget 2017, le montant de l'investissement est de Fr. 151'000.-, y compris TVA. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de Fr. 10'570.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 151'000.-. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et avant de passer au vote, je précise à l'assemblée que nous sommes 42 et la majorité est à 22.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent les travaux de la 6<sup>e</sup> étape du remaniement parcellaire simplifié, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

### Résultats du vote :

Pour:

41

Contre

1

Abstentions:

0

Point 3 b) 2 de l'ordre du jour : <u>Déchetterie – agrandissement de la place</u> en enrobé et du dallage, création d'un séparateur d'hydrocarbures, réfection du caniveau et remplacement de la grille, pose de deux luminaires, et crédit y relatif

- J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède à nouveau la parole à Pascal Baechler. »
- P. Baechler présente le projet à l'écran, en donnant les informations suivantes :

### Situation:

- Notre déchetterie a plus de 16 ans.
- Avec l'évolution de la population, nous sommes passés de 1200 habitants à 1900 habitants.
- Avec l'évolution des possibilités de récupération à la déchetterie, nous sommes passés de 5 produits récupérés à plus de 10 aujourd'hui.
- Avec l'évolution de la sensibilité de la population envers le recyclage, nous avons gagné un grand nombre d'utilisateurs.
- Avec l'évolution des services de l'édilité, il y a davantage de véhicules à nettoyer.

### Conséquences :

- Problème de circulation aux heures de forte affluence.
- Nous devons évacuer aujourd'hui un tonnage beaucoup plus important (plus de 160 camions en 2015).
- La place manque, le sol s'use fortement à certains endroits, les superstructures des grilles souffrent et il n'y a pas de séparateur d'hydrocarbures.
- L'éclairage est insuffisant en hiver.

### Projet:

- Extension de 205 m² de la place en enrobé côté ruisseau.
- Extension de Extension de 190 m² de la place en enrobé côté route communale.
- Extension de 40 m² de la place en béton.
- Création d'un séparateur d'hydrocarbures.
- Réfection du revêtement bitumineux autour du caniveau.
- Remplacement d'une superstructure de grille.
- Pose de deux luminaires sur deux candélabres existants de l'éclairage public de la route communale.
- P. Baechler présente un plan de situation à l'écran en donnant quelques précisions, puis passe à la partie financière de sa présentation :

### Coût et financement :

Génie civil :	Fr.	69'034.00
Eclairage public :	Fr.	2'704.00
Divers et imprévus :	Fr.	4'188.00
TVA 8 % :	<u>Fr.                                    </u>	6'074.00
Montant total avec TVA :	<u>Fr </u>	82'000.00

Le financement se fera par emprunt.

### Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 82'000.00 à 3 % : Fr. Amortissements sur Fr. 82'000.00 à 4 % : Fr.

Total des frais financiers annuels : Fr. 5'740.00

2'460.00

3'280.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Pierre-André Berset : « Des rampes d'accès sont-elles prévues autour des bennes pour y déposer le gazon ? »

P. Baechler: « Non. »

Pierre-André Berset: « Moi je trouve que ce n'est pas normal, alors qu'on est bientôt en 2017, qu'on doive marcher dans la benne, qu'on nous ordonne d'aller marcher dans la benne, pour y piler le gazon. »

P. Baechler: « En principe ce sont les employés communaux qui s'occupent de la déchetterie qui devrait aller dans la benne. Ce n'est pas les gens. »

Pierre-André Berset : « Mais même, c'est quand-même dangereux. C'est tellement simple de construire des rampes d'accès. De plus ce n'est pas si cher et c'est tout simple. C'est aussi plus simple pour les employés communaux qui sont quitte de marcher dans la benne. On est bientôt en 2017 alors il faut se réveiller ! Il faut profiter des travaux. »

P. Baechler: « Donc imagine: faire des rampes pour pouvoir aller dans la grande benne? C'est tout une construction et il faudrait revoir toute la déchetterie. Une solution serait de mettre des bennes plus petites, qui seraient installées au niveau de la route, mais qu'il faudrait vidanger un peu plus souvent. »

Pierre-André Berset : « Je disais juste qu'il faudrait profiter de ces travaux pour faire d'une pierre deux coups. Maintenant si nous devons attendre encore 10 ans, et bien nous attendrons encore 10 ans ! »

P. Baechler: « Le système n'est pas prévu. Mais si vraiment ça pose un problème, il faut dire que nous aurons plus de place après les travaux. Une partie des dépôts qui sont situés sur la gauche pourra être mise ailleurs et on pourra alors déposer plus de petites bennes qui seront à niveau de la route. On ne va pas vers une commune à 4000 habitants. On se rend compte qu'à l'heure actuelle, avec la révision du plan d'aménagement, ce sera de plus en plus difficile de mettre du terrain en zone. On pensait pouvoir étendre notre zone aussi côté Cormérod pour la zone d'intérêt général, et on voit qu'avec la révision du PAL, si nous voulons prendre plus de surface, nous devons en enlever ailleurs. Donc en premier lieu, il faut faire avec ce qu'on a. On va quand-même se battre pour obtenir une légère extension côté Cormérod. Cette extension servira à utiliser la surface située à l'arrière de la

déchetterie. Il y a aussi un problème de prix. Il est clair que nous pourrions tout faire, mais tout cela se répercute sur le prix des sacs et sur le prix des taxes. Comme je l'ai dit, on ne peut pas obliger un citoyen à aller dans la benne. C'est l'employé qui s'en charge. »

Roger Stucky: « Bonjour. Je rejoins les propos de Pierre-André Berset. Il faut penser aux personnes âgées qui ont de la peine à manipuler leurs déchets. On peut se tordre les chevilles, c'est dangereux. Vous faites des travaux, alors pourquoi vous ne faites pas d'une pierre deux coups? J'avais déjà demandé il y a quelques années et on m'avait dit que cela se ferait dans le futur. Et maintenant vous ne profitez pas de ces travaux pour faire ça. Allez voir dans les autres communes. Moi je trouve que ce n'est pas normal qu'on doive marcher dans la benne pour aller y déverser notre gazon. »

P. Baechler: « Le problème concerne surtout la grande benne, mais on prend note des remarques et s'il le faut, nous ouvrirons les deux bennes. Mais il y aura un peu plus de transports. »

Roger Stucky: « Encore une chose concernant la déchetterie et les encombrants qui sont ramassés une fois par mois. Serait-il possible de prévoir le ramassage des encombrants à la déchetterie ? »

P. Baechler: « Non. Vis-à-vis justement des gens que tu cites. »

Roger Stucky: « Aujourd'hui, tout le monde à une voiture. Quand on voit les déchets qui traînent aujourd'hui, on doit pouvoir faire plus, c'est la catastrophe. On fait des dépenses et on ne réfléchit pas. »

P. Baechler: « Le ramassage des encombrants à la déchetterie serait une solution qui prendrait beaucoup trop de place et puis qui coûterait beaucoup plus cher. C'est quandmême plus simple que cela soit un camion qui ramasse les déchets encombrants plutôt que chaque individu qui va les apporter. »

Roger Stucky: « Mais je trouve que ce n'est pas normal que les personnes responsables doivent procéder avec leur camionnette à x trajets. S'ils sont dans le cadre de la déchetterie, ils peuvent voir et surveiller. C'est plus facile. »

P. Baechler: « Mais cela impliquerait toute une autre organisation. »

Roger Stucky: « Mais réfléchissez. Ce que Pierre-André a dit, moi je le dis aussi. Réfléchissez parce que ce qu'il y a actuellement, ce n'est pas bon. »

P. Baechler: « On va améliorer les choses en ayant un peu plus de place. Par contre, pour le ramassage des déchets encombrants, nous n'avons pas prévu de changer de système pour le moment. Les gens qui n'ont pas de véhicule doivent pouvoir déposer leurs encombrants. Il y a des communes qui ont centralisé cela et ce sont les employés communaux qui vont chercher les déchets chez les gens. Donc c'est une solution qui d'après moi n'est pas économique. »

Gabriel Progin: « Je reviens à ce que Stucky a dit. Certaines communes ont supprimé le ramassage des encombrants et n'organise ce ramassage que deux fois par année, directement à la déchetterie. Cela évite que des gens de l'extérieur viennent déposer du chenit pendant la nuit dans notre commune, et puis cela évite aussi d'avoir du chenit dans notre commune pendant une semaine. Il faudrait donc revoir tout ce problème des déchets encombrants. »

P. Baechler : « On prend note, mais pour le moment, le Conseil communal n'a pas voulu changer ce système. C'est quand-même un service à la population. »

Gabriel Progin: « Qui coûte cher. »

P. Baechler : « Mais qui coûterait beaucoup plus cher s'il était organisé autrement. D'après moi, les indélicats qui ne jouent pas le jeu et qui ne respectent pas le système de ramassage déposeront leurs armoires dans les forêts ou au bord des routes et il faudra bien aller les ramasser. »

Gabriel Progin : « Il faut placer des caméras pour éviter que les gens de l'extérieur viennent déposer leurs déchets. »

P. Baechler : « Mais si on regarde l'évolution des tonnages, on peut dire que notre système tient encore la route. »

Yves Tinguely: « Le taux d'intérêt indiqué à 3 % est-il vraiment actuel ?»

P. Baechler: « On le fait toujours comme ça dans les présentations, en indiquant les dépenses à un taux de 3 %, et c'est tant mieux pour la commune si on peut obtenir des prêts à un taux plus avantageux. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Pascal Baechler pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière: Christophe Frossard: « Le lundi 28 novembre 2016, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par MM. Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié aux divers travaux concernant la déchetterie communale. Lors de la présentation du budget 2017, le montant de l'investissement est de Fr. 82'000.-, y compris TVA. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de Fr. 5'740.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 82'000.-. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent les travaux prévus à la déchetterie, à savoir agrandissement de la place en enrobé et du dallage, création d'un séparateur d'hydrocarbures, réfection du caniveau et remplacement de la grille, pose de deux luminaires, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

### Résultats du vote :

Pour:

39

Contre:

3

Abstentions:

0

# Point 3 b) 3 de l'ordre du jour : <u>Participation communale pour la construction du nouveau centre forestier, et crédit y relatif</u>

- J.-P. Martinetti: « Pour ce point du tractanda je cède à nouveau la parole à Pascal Baechler »
- P. Baechler présente à l'écran cet investissement pour la participation communale en vue de la construction du nouveau centre forestier, en donnant les informations suivantes :

#### Historique:

En octobre 2005 a eu lieu la création de la Corporation forestière du Haut-Lac (CFHL), qui traite 327.33 ha. La commune de Misery-Courtion confie la gestion de ses forêts à la CFHL. Cela représente 88.66 ha, soit 27.086 % de la surface totale gérée par la CFHL.

En janvier 2014, le comité de la CFHL s'est joint à l'étude du bâtiment CSPIHL (Corps des sapeurs-pompiers intercommunaux du Haut-Lac) et l'AIHL, qui représente les bâtiments CSPIHL, a été constituée.

Le référendum populaire sur le crédit d'investissement pour le projet a été accepté.

En juin 2006, l'assemblée CFHL a accepté le crédit d'investissement de Fr.1'020'513.- pour sa participation au projet.

### Projet:

Le rez-de-chaussée comprendra une halle pour véhicules de 114.4 m² et une partie chauffée de 126 m² comprenant l'atelier, le vestiaire, le réfectoire, l'entrée, les sanitaires et l'accès à l'étage.

Celui-ci s'étendra sur 95 m² et comprendra 3 bureaux, 1 local archives et des sanitaires « dames » pour répondre aux normes.

Un couvert d'environ 90 m² et 4 places de parc sont prévues à l'extérieur.

Le tout sera construit sur une surface de 46 x 22.5 m', soit 1035 m<sup>2</sup>.

### Avantages pour la CFHL:

La construction d'un centre forestier CFHL permettra à la Corporation :

- D'être propriétaire de ses locaux,
- De profiter des avantages synergétiques d'une construction à deux,
- De mettre à disposition de ses employés des locaux répondant à toutes les normes actuelles,
- De disposer d'un centre forestier situé dans un pôle économique reconnu,
- De pouvoir envisager le développement de nouvelles activités,
- D'assurer la pérennité de l'entreprise.

### Avantages pour le Haut-Lac:

La construction d'un centre forestier CFHL permettra à la région du Haut-Lac :

- De disposer d'un centre forestier moderne situé au cœur de son pôle économique,
- De renforcer le pôle économique reconnu par le Plan directeur régional,
- De disposer d'un centre régional de compétences et de formation,

- De garder la gestion de notre patrimoine forestier dans la région,
- De respecter le soutien manifesté par la population et les autorités communales du Haut-Lac envers nos forêts.
- D'assurer le maintien et la pérennité d'une économie forestière régionale.

### Préavis :

L'assemblée des délégués de la CFHL du 23 juin 2016 a accepté à l'unanimité des partenaires présents le crédit d'investissement de Fr. 1'020'513.- ainsi que son mode de financement :

•	Subvention SFF (Service des forêts et de la faune) :	Fr.	175'000.00
•	Crédit d'investissement du canton :	Fr.	300'000.00
•	Prélèvement à la réserve CFHL :	Fr.	75'000.00
•	Participation des partenaires :	Fr.	470'513.00

### Coût et financement :

Coût total du bâtiment AIHL + CFHL projeté :	Fr.	4'082'052.00
Part CFHL 25 % :	Fr.	1'020'513.00
Participation totale des partenaires CFHL demandée pour le		
financement du projet :	Fr.	470'513.00
Participation de Misery-Courtion, calculée selon les surfaces		
forestières (27.086 %):	Fr.	127'443.00
Divers et imprévus :	<u>Fr.</u>	7'557.00
Montant total avec TVA:	Er.	135'000.00

Le financement se fera par emprunt.

### Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 135'000.00 à 3 % :	Fr.	4'050.00
Amortissements sur Fr. 135'000.00 à 3 % :	<u>Fr.</u>	4'050.00
Total des frais financiers annuels :	Fr.	8'100.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Pierre-Alain Brülhart : « Du bois est-il utilisé dans la construction ? Et si oui, est-ce du bois de la Corporation forestière ? »

P. Baechler : « Nous avons veillé à ce que le bois utilisé provienne de Suisse et qu'il soit certifié. »

Pierre-Alain Brülhart : « Mais ce bois provient-il des forêts de la Corporation ? Par exemple à Vaulruz, un bâtiment a été construit avec le bois provenant de la commune.»

P. Baechler: « Nous nous sommes battus et nous avons obtenu que la variante bois soit retenue pour cette construction. En effet, il y avait deux variantes, soit bois ou métal. La variante bois était finalement pas beaucoup plus chère et a été acceptée. Il faut toutefois préciser que nous parlons uniquement de la structure porteuse du bâtiment. Les murs ne seront pas en bois. Concernant l'exemple de Vaulruz, il faut dire que si nous avions opté pour du bois de la Corporation, cela aurait impliqué des délais très longs pour la préparation de ce bois, ce qui n'était pas possible. Nous sommes toutefois satisfaits que la variante bois a pu être acceptée par toutes les parties et avec l'assurance qu'il s'agira de bois suisse et certifié. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Pascal Baechler pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Christophe Frossard : « Le lundi 28 novembre 2016, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par MM. Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié à la participation communale pour la construction d'un nouveau centre forestier CFHL. Lors de la présentation du budget 2017, le montant de l'investissement a été défini à Fr. 135'000.-. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 8'100.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 135'000.-. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent la participation communale pour la construction du nouveau centre forestier, et crédit y relatif, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

### Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

## Point 3 b) 4 de l'ordre du jour : <u>Aménagements routiers à Cournillens, 2º étape</u>, et crédit y relatif

- J.P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à David Bongard. »
- D. Bongard : « Bonsoir. Une première étape des travaux a été votée par l'assemblée communale du 15 décembre 2014. Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation.
- La 2<sup>e</sup> étape consiste à la suite des travaux, depuis l'école jusqu'à la sortie du village, direction Misery. »
- D. Bongard présente un plan de situation indiquant le tronçon de route concerné, y compris un cheminement piétonnier depuis Montilier jusqu'à la croisée des chemins de remaniement (chemin de la Fusion).
- D. Bongard : « Comme déjà expliqué lors de la présentation de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux, la route est dans un très mauvais état. La couche d'usure ainsi que le coffre de la route doivent être refaits. Comme pour le premier tronçon, les réparations d'urgence ne sont plus suffisantes et une réfection complète est indispensable.

Un cheminement piétonnier sera réalisé depuis la croisée des chemins du remaniement (chemin de la Fusion) jusqu'à Montilier.

### Coût et financement :

Travaux de génie civil :	Fr.	1'570'000.00
Marquages de la route, droits de passages :	Fr.	22'000.00
Administration et taxes permis de construire :	Fr.	7'900.00
Géomètre :	Fr.	8'000.00
Ingénieur, direction des travaux :	Fr.	180'000.00
Divers et imprévus :	Fr.	157'000.00
TVA 8 % :	<u>Fr.</u>	115'100.00

Montant total avec TVA:

Fr. 2'060'000.00

Le financement se fera par emprunt.

### Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 2'060'000.- à 3 % : Amortissements sur Fr. 2'060'000.- à 4 % : Fr. 61'800.00 Fr. 82'400.00

Total des frais financiers annuels :

Fr. 144'200.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Laurent Nager: « Dans la présentation initiale, il semble qu'il était question de poser des ralentisseurs, par exemple à la sortie du village côté Courtepin. Qu'en est-il de tout cela ? ».

D. Bongard : « Effectivement, dans le projet Valtraloc, il est prévu des ralentisseurs qui sont prévus juste avant le lotissement Montilier. Ces ralentisseurs ont été votés au travers du projet Valtraloc qui est en cours de réalisation. Les infrastructures d'entrées du village, ce sont les portes d'entrées qui marquent le début du 50 km/h. Mais cela avait déjà été voté et ne concerne pas le projet de réfection de la route. »

Roland Aeby: « Je pense que vous avez également prévu de revoir l'éclairage public. Je rappelle que nous sommes à présent dans l'ère du LED. Qu'en est-il pour ce projet ? Il faudrait penser aussi à améliorer ce dispositif, par exemple le long du cheminement piétonnier.»

D. Bongard : « Les candélabres qui doivent être déplacés sont changés. Mais les ampoules de ceux qui ne doivent pas être déplacés ne sont pas modifiées. »

Roland Aeby: « Donc vous ne prévoyez pas de passer au LED dans ce secteur? »

D. Bongard : « Tous les candélabres qui doivent être changés dans la commune passent directement au LED. Mais ce n'est pas systématique. »

Roland Aeby : « Il y a quelque-chose que je ne comprends pas très bien. Est-ce qu'ils seront tous remplacés ? »

D. Bongard: « Non. Pas pour l'instant. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie David Bongard pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière: Christophe Frossard: « Le lundi 28 novembre 2016, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par MM. Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié à la deuxième étape de la réfection de la route communale à Cournillens. Lors de la présentation du budget 2017, le montant de l'investissement est de Fr. 2'060'000.-, y compris TVA. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de Fr. 144'200.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 2'060'000.-. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent la deuxième étape des aménagements routiers à Cournillens, et crédit y relatif, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

### Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

# Point 4 b) 5 de l'ordre du jour : <u>Rénovation et nouvelles constructions pour les homes du Réseau Santé Lac, et crédit y relatif</u>

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Myriam Genoud pour sa présentation. »

M. Genoud: « Je vous ai expliqué tout à l'heure ce qu'était le Réseau santé Lac. Le RSL travaille beaucoup et il y a encore beaucoup de travail pour les années à venir, puisque pour répondre aux nouvelles normes, et comme il gère les cinq homes du district, il va devoir procéder à des rénovations et des nouvelles constructions. Je vous présente ici deux des projets à venir du RSL.

Les homes de Jeuss et de Courtepin doivent être transformés et agrandis pour répondre aux nouvelles normes.

Le crédit de construction pour le home de Jeuss a déjà été accepté. Il comptera un nouveau pavillon d'une vingtaine de lits.

Le crédit de construction pour le home de Courtepin sera présenté aux communes après finition des travaux de planification. Environ une trentaine de lits supplémentaires sont prévus. »

M. Genoud présente les plans des projets de construction et rénovation.

M. Genoud: « Un investissement total de Fr. 3'000'000.- par année à la charge des communes, dès 2017 est prévu jusqu'en 2035. Pourquoi si longtemps? Parce que tous les homes et structures devront être rénovés. Donc nous ne parlons pas que du home de Courtepin et celui de Jeuss. L'investissement a été prévu sur une longue période pour qu'il soit plus supportable pour les communes. La participation est donc prévue dès 2017 et pour toute la durée des travaux. Les coûts sont répartis sur les communes selon à une clé de répartition.

### Coût de cet investissement :

Pour les années 2017 à 2019, l'investissement total (TTC) pour tout le RSL est de Fr. 7'060'000.- par année. Le RSL finance par fonds propres à hauteur de Fr. 4'060'000.-, ce qui laisse à charge des communes un montant de Fr. 3'000'000.-. Selon la clé de répartition, le coût pour la commune de Misery-Courtion est d'environ Fr. 135'000.- par année. Ce financement est obligatoire. Nous n'avons pas vraiment le choix. Vu que nous faisons partie du RSL, nous devons y participer. Nous votons ici la manière de financer.

Pour le financement, je vous propose de voter directement pour les trois prochaines années, ce qui a également été fait par l'assemblée du RSL et pour éviter de revenir chaque année sur ce dossier. Nous avons arrondi le montant à Fr. 140'000.- pour trois ans, ce qui représente un total de Fr. 420'000.-.

Le financement se fera par emprunt.

### Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 420'000.- à 3 % : Amortissements sur Fr. 420'000.- à 4 % : Fr. 12'600.00 Fr. 16'800.00

Total des frais financiers pour les années 2017 à 2019 :

Fr. 29'400.00

Soit un coût de financement annuel de Fr. 9'800.-.

Je vous remercie de votre attention. Avez-vous des questions ? »

La discussion est ouverte pour ce point du tractanda.

Enzo Ferrari : « C'est bien 57 millions d'investissements pour l'ensemble du projet ? »

M. Genoud: « Oui, Fr. 7'000'000.- de 2017 à 2035, donc Fr. 7'000'000.- par année. »

Enzo Ferrari : « Donc cela fait encore plus de dépenses. »

M. Genoud : « Mais cela, c'est pour toutes les dépenses du Réseau santé Lac. Donc tous les homes, les hôpitaux, les infrastructures. Donc pas seulement pour Jeuss et Courtepin, mais pour tout le district du Lac. »

Enzo Ferrari : « Si on prend Fr. 7 millions par année sur 19 ans, cela fait donc près de 133 millions en tout. »

M. Genoud : « He oui, le coût de la santé est cher. Les communes financent la part de 3 millions. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Myriam Genoud pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière: Christophe Frossard: « Le lundi 28 novembre 2016, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par MM. Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié aux rénovations et nouvelles constructions des homes du Lac (RSL). Lors de la présentation du budget 2017, le montant de l'investissement total pour la période 2017 à 2019 est de Fr. 420'000.-, y compris TVA. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de Fr. 9'800.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif pour la période 2017 à 2019 de Fr. 420'000.-. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent les rénovations et nouvelles constructions pour les homes du Réseau Santé Lac, et crédit y relatif, tels qu'elles vous ont été présentées, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

### Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

### Point 4 b) 6 de l'ordre du jour : <u>Déplacement d'un collecteur au lotissement</u> <u>Les Saules à Misery, et crédit y relatif</u>

- J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Jean-Yves Garreau. »
- J.-Y Garreau : « Bonsoir tout le monde. Moi je serai moins cher que ma collègue !

L'entreprise Misiprom SA veut poursuivre la réalisation de ses projets d'appartements sur la parcelle 1856) « Les Saules » à Misery. Les canalisations communales des eaux usées et des eaux claires passent sur cette parcelle et doivent être déplacées pour permettra la réalisation de ce projet. »

- J.-Y. Garreau présente à l'écran la déviation projetée concernant ces collecteurs.
- J.-Y. Garreau: « La loi oblige le détenteur de canalisations de payer les frais de déplacement de celles-ci.

Nous nous sommes également assurés que les chambres qui sont ajoutées pour le raccordement du futur immeuble sur ces canalisations soient à la charge du constructeur.

### Coût et financement :

 Travaux selon offre :
 Fr. 119'000.00

 Divers et imprévus (environ 5 %) :
 Fr. 6'000.00

 TVA 8 % :
 Fr. 10'000.00

Montant total avec TVA:

Fr. 135'000.00

Le financement de cet investissement se fera par emprunt.

### Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 135'000.- à 3 % : Fr. Amortissements sur Fr. 135'000.- à 4 % : Fr.

Total des frais financiers annuels : Fr. 9'450.00

4'050.00

5'400.00

Ma présentation étant terminée, avez-vous des questions ? »

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Jean-Yves Garreau pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière: Christophe Frossard: « Le lundi 28 novembre 2016, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par MM. Christophe Frossard et Vincent Genier, l'investissement lié aux travaux de déviation des conduites communales « Les Saules ». Lors de la présentation du budget 2017, le montant de l'investissement est de Fr. 135'000.-, y compris TVA. L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de Fr. 9'450.-.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 135'000.-. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent le déplacement des collecteurs au lotissement Les Saules à Misery, et crédit y relatif, tels qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

### Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Nous sommes arrivés au terme des investissements proposés. Je remercie mes collègues pour leurs présentations et vous, citoyennes et citoyens, qui avez accepté ce soir des investissements pour Fr. 2'983'000.- afin de pouvoir continuer à améliorer les infrastructures et installations de notre commune. »

### Point 5 de l'ordre du jour : Divers

J.-P. Martinetti : « Le Conseil communal n'ayant pas de communication particulière, j'ouvre la discussion dans les divers. »

Marcel Fragnière : « Concernant la première étape des travaux sur la route à Cournillens, avez-vous des délais pour la fin de ces travaux ? »

- D. Bongard : « Dès le départ, un délai d'environ 7 mois avait été donné. Maintenant, les travaux vont être interrompus pour les Fêtes et reprendront selon les conditions météo. Donc c'est difficile d'avoir la date de fin des travaux, »
- J.-P. Martinetti: « Je comprends que c'est un désagrément, mais le jeu en vaut la chandelle. »

Gabriel Progin : « J'ai vu dans la Feuille officielle la mise à l'enquête concernant l'utilisation des chemins parcellaires. Il y aura beaucoup d'interdictions de circuler. Quelle est la position du Conseil communal vis-à-vis de cela ? Et pour quelle raison les gens de la commune ne peuvent pas utiliser ces chemins avec leurs voitures, vu qu'une partie de nos impôts a été utilisée pour ces chemins. »

J.-P. Martinetti : « Le Conseil communal a signé la mise à l'enquête. Donc il approuve cette position. »

Gabriel Progin : « Donc vous suivez les instructions de l'Etat de Fribourg ? »

J.-P. Martinetti : « Il n'est pas question de suivre les instructions de l'Etat de Fribourg. Ce sont des chemins de remaniement qui sont surtout destinés aux agriculteurs. Nous avons fait l'expérience sur bien des chemins, notamment celui situé à Cormérod, où les conducteurs roulaient à tombeau ouvert. Et le but n'est pas de créer des routes supplémentaires. Donc les gens peuvent les emprunter à vélo, à pied, mais pas en voiture. »

Gabriel Progin: « Les citoyens ont droit d'en avoir pour leur argent, ce n'est pas normal. »

J.-P. Martinetti : « Oui, mais le but du remaniement n'était pas de créer un réseau de routes supplémentaires dans la commune. »

Gabriel Progin : « Je n'ai pas demandé la création d'un réseau routier. Je demande si de temps en temps on ne peut pas emprunter un de ces chemins pour raccourcir un trajet. Dans certaines communes, c'est autorisé. »

J.-P. Martinetti: « Oui, mais il y a aussi un problème d'entretien. Si l'on prend l'exemple de Prez, les accotements sont dans un état catastrophique. Cela provoquerait donc des frais d'entretien énormes pour la commune, pour l'entretien de ces chemins. Alors que s'ils sont utilisés uniquement par les agriculteurs, les frais d'entretien sont moins élevés. En encore une fois, le but n'est pas de créer un réseau routier supplémentaire dans la commune. D'où cette mise à l'enquête et ces restrictions. »

Gabriel Progin : « Merci. Une autre question au Conseil communal : dans les communes de notre grandeur, ils ont des conseils communaux de 5 personnes. Ici à Misery-Courtion il y a neuf membres pour 1900 habitants. Est-il prévu d'étudier la possibilité de diminuer le nombre de conseillers ? »

J.-P. Martinetti: « Comme vous le savez, il y a des charges de plus en plus conséquentes pour les conseillers. Mis à part certains qui ont arrêté parce qu'ils déménageaient ou parce que leur travail ne leur permettait plus, la majorité des membres sont restés à leur poste, en tous cas pour les législatures pour lesquelles ils se sont présentés. C'est pour ça que nous avons décidé de maintenir le nombre de conseillers à neuf, d'une part pour diminuer la charge pour chaque conseiller et que cela reste quelque-chose de gérable. De diminuer le nombre de conseillers à 5, cela pourrait revenir à transformer la charge en travail semi-professionnel. Et je pense que le coût, qui représente Fr. 95'000.- par année, reste raisonnable. En tous cas, le Conseil a décidé de maintenir à neuf le nombre de conseillers pour la nouvelle législature de manière à pouvoir gérer encore en non-professionnels les affaires communales. De toute façon, un changement du nombre de conseillers doit être proposé avant les élections. Donc pour les cinq prochaines années, cela va rester comme ça. »

Roger Stucky: « A Cournillens, l'îlot situé près de chez Jean-Pascal Bielmann est-il placé judicieusement? Qui a choisi l'emplacement de cet îlot? Je le trouve dangereux, notamment en cas de brouillard. Si la personne ne sait pas qu'il y a un îlot, cela peut être dangereux. »

D. Bongard: « Je suis tout à fait d'accord avec toi, cet îlot n'est pas bien placé. L'emplacement nous a été imposé dans le cadre de l'étude Valtraloc. Vu qu'il y a le rétrécissement pour l'arrêt du bus, que nous avions souhaité mettre en place dès le départ, ils nous ont demandé un ralentissement supplémentaire. Maintenant, une signalisation supplémentaire a été ajoutée pour signaler cet îlot. »

Roger Stucky: « Mais vous avez réfléchi un peu ? Il est situé en plein virage, C'est nul. Qu'en pense les autres membres du Conseil ? »

D. Bongard : « Il existe des normes quand on rétrécit la chaussée. Les emplacements des ralentisseurs sont imposés. »

Roger Stucky: « On verra quand il y aura un accident. Il y en a plein qui le disent. J'ai encore beaucoup de questions. Est-ce que les membres du Conseil communal passent de temps en temps à Cournillens? Qu'est-ce que vous pensez de ce village? Voient-ils ce qu'il s'y passe. Il y a des épaves de voitures qui traînent dans les champs. Vous ne voyez pas cela? »

J.-P. Martinetti : « Bon ! On passe à Cournillens. Oui. Même si je n'y vit pas 24 heures sur 24. Mais c'est le genre de choses qui peuvent être signalées. Si le Conseil n'a pas vu, vous avez la possibilité en tant que citoyen de le signaler. »

Roger Stucky: « Des épaves de voitures dans les champs. Est-ce normal? Chez Roos, c'est la prochaine déchetterie?»

J.-P. Martinetti : « Non, mais il est sur son domaine privé. »

Roger Stucky: « Privé, d'accord, mais on ne peut pas laisser une voiture dans les champs. »

J.-P. Martinetti : « A la rigueur, ce que nous pourrions faire, c'est de faire intervenir le SAgri. »

Roger Stucky: « Ce village, cette maison, c'est la catastrophe. Maintenant, il y a quelquechose qui a été déblayé. C'est déjà bien. »

J.-P. Martinetti : « Comme quoi la commune passe de temps en temps à Cournillens, »

Roger Stucky: « Mais là où les enfants descendent pour aller à l'école, c'était très dangereux. Je trouve que c'est n'importe quoi.»

Roger Stucky: « Il y a d'autres endroits où cela ne va pas. Par exemple chez Romain Chatton où il n'y a bientôt plus de place. »

J.-P. Martinetti : « Comment voulez-vous que la commune intervienne dès le moment où on est chez un privé ? C'est comme si on te disait comment tu dois faire chez toi. »

Roger Stucky: « Si en tant que propriétaire on a des choses qui ne sont pas correcte, on vient tout de suite chez nous. »

J.-P. Martinetti : « Si aucun règlement communal ou aucune loi cantonale interdit d'entreposer des véhicules, pour autant que ce sont des véhicules utilisés, on ne peut pas intervenir. »

Roger Stucky: « Mais il y a un risque de pollution. Alors je ne vois pas pourquoi on ne peut pas intervenir. »

J.-P. Martinetti : « On prend note. On va regarder et on va faire intervenir le SAgri ou le SEn par rapport à ce problème. »

A. Ratzé: « Ce n'est pas à la commune d'avoir une fonction de police. Nous pouvons dénoncer ces cas au SEn s'il y a un risque de pollution, mais la commune n'a pas un rôle de police dans ce domaine. »

Roger Stucky: « Un dernier point: sur la place de l'ancien restaurant, il y a un tilleul dont les branches tombent l'une après l'autre. Il est dangereux. Là aussi, je pense que la commune devrait intervenir. »

J.-P. Martinetti: « Là nous sommes totalement sur domaine privé. C'est comme si tu n'entretenais pas tes arbres, comment veux-tu que nous, commune, puissions intervenir pour te demander d'entretenir tes arbres? C'est toujours très délicat d'intervenir sur un domaine privé. Si le problème à une influence sur le domaine public, la commune peut alors intervenir. »

Marius Berset: « Moi je demanderais au responsable des routes qu'il vienne une fois se promener à la route d'Avenches pour se rendre compte de son état. Il y a quelque-chose à mettre dans le prochain budget. »

Marie-Claire Renevey: « Bonsoir. Il faudrait demander au propriétaire du restaurant qu'il taille un peu ses thuyas, de manière à ce que la visibilité soit meilleure sur le passage piéton. Les voitures arrivent très vite et on pourrait se faire renverser et il faudrait faire le nécessaire avant qu'il y ait un accident. Et s'il ne veut pas, il faudrait installer un feu clignotant pour avertir les automobilistes qu'il y a un passage piétons. »

J.-P. Martinetti : « Je doute que cela soit possible d'installer un feu clignotant. Mais on prend note et on contrôlera la hauteur de ses haies. »

Marie-Claire Renevey: « Le panneau du restaurant bouche aussi la vue. »

J.-P. Martinetti : « Le panneau a été mis à l'enquête et une autorisation a été accordée par la préfecture. Mais on regardera pour la haie. »

Marie-Claire Renevey: « Serait-il possible de demander un arrêt facultatif des TPF à la laiterie, car je n'ai pas de véhicule et c'est pénible de rentrer avec les commissions. »

J.-P. Martinetti : « Au niveau des TPF, ceux-ci nous ont déjà dit qu'au niveau des arrêts, notre commune est déjà parfaitement bien desservie. On peut toujours demander, mais je doute qu'ils accepteront un arrêt supplémentaire à la laiterie alors qu'il y en a déjà un à l'auberge et à Courtion. »

Jacques Berset : « Avez-vous prévu un petit budget pour la place de la fusion, pour 2017 ? »

J.-P. Martinetti: « Quelle place de la fusion? »

Jacques Berset: « Une petite place, en 2017. »

J.-P. Martinetti : « Je ne sais pas, je ne vois pas de quoi du parles. Autre divers ? »

Philippe Prisse: « Concernant les travaux de Routes Modernes à Cournillens, j'ai observé que ces travaux étaient parfois mal signalisés. Par exemple au printemps, ils avaient stationnés leurs véhicules de telle manière que la visibilité n'était plus parfaite quand on arrivait depuis le Pré-du-Cabaret. Il y a eu d'autres problèmes au niveau de l'école et dernièrement de nouveau, ils sont partis en fin de journée en laissant le chantier sans grande sécurité et sans signalisation. Franchement, on dirait qu'ils ne se soucient pas de la sécurité. Je ne sais pas si vous avez eu d'autres remarques à ce sujet ou peut-être Routes Modernes a eu des remarques. Je ne sais pas. »

J.-P. Martinetti : « Il faut savoir que toute la gestion des chantiers est assurée par un ingénieur. On prend note de vos remarques et on transmettra à l'ingénieur qui s'occupe des travaux lors d'une prochaine séance de chantier. »

La parole n'est plus demandée dans les divers.

J.-P. Martinetti: « Comme déjà annoncé en introduction de l'assemblée, Romain Zahno a décidé de mettre un terme à son activité de secrétaire communal afin de se consacrer à d'autres activités. Nommé à ce poste en janvier 1997, Romain a vécu la naissance de la nouvelle commune fusionnée. Dès son arrivée le travail n'a pas manqué, les nouveaux règlements, conventions et j'en passe, il a tout traversé et est resté fidèle au poste malgré la quantité de travail. Je vous ferai grâce du décompte du nombre de séances de Conseil, d'assemblée et de commissions diverses mais sachez qu'elles sont nombreuses, voire très nombreuses.

C'est un peu la mémoire de notre commune qui s'en va. Pas que celle de la commune mais également celle du syndic et des différents conseillers. En effet, Romain, certes aidé par l'informatique, il n'a tout de même pas non plus une mémoire d'éléphant, était toujours là pour nous rappeler soit des rendez-vous soit des tâches à accomplir. Mais le plus important, lors des séances du conseil quand on partait ronflants dans une décision, une petite voix derrière son ordinateur se faisait entendre nous rappelant gentiment que soit une lettre soit une convention existait concernant ce cas et qu'il fallait en tenir compte. Ses connaissances dans son travail et de la commune étaient un bien précieux pour nous tous conseillers.

Durant toutes ces années cette collaboration s'est toujours passée, dans une ambiance de travail très agréable, constructive et toujours avec de l'humour. Ha! Romain et l'humour, une longue histoire. C'est peut-être pour cette raison qu'il a résisté à la valse des conseillers et des syndics. Avec lui, le boulot c'est le boulot. Mais après, la déconne, c'est la déconne! Ce n'est pas le « Welch », style « toujours rigole, jamais travail! ». Lui il sait mélanger les deux avec une grande dextérité.

La dextérité il l'avait aussi dans la rédaction de courriers. Pas facile de pondre des lettres quand les conseillers balancent une quantité effroyable d'arguments et surtout que le syndic conclut en disant « c'est bon ? T'as de quoi pondre une lettre ? ». Réponse de Monsieur le secrétaire communal, « Heu, oui je vais me débrouiller! »

Mais il n'y a pas que les qualités professionnelles. Humainement parlant, ses qualités ne sont pas à démontrer. Que ce soit au guichet, au téléphone ou lors de séances dans la commune, sa présence, sa personnalité, sa gentillesse et sa disponibilité ne laissaient pas indifférents. Toujours à l'écoute il a su instaurer sur son lieu de travail une ambiance de travail conviviale, agréable et une relation de confiance.

Romain tu as décidé de nous quitter à la fin février après 20 ans au service de ta commune. Maintenant d'autres horizons, que j'espère plus calmes et moins stressants pour toi, s'ouvrent devant toi.

Au nom de tout le Conseil et de toute la population, je tiens à te remercier pour tout ce que tu as apporté, tout d'abord à tous ceux qui ont eu l'occasion d'être derrière cette table et surtout à notre commune et notre population. Au nom de tout ce monde que tu as côtoyé, je te souhaite bon vent et plein de succès pour tes projets futurs.

Merci Romain. »

Applaudissements.

J.-P. Martinetti remet à R. Zahno un présent de la part du Conseil communal.

R. Zahno: « Merci Jean-Pierre. Merci pour ces bons mots. Un peu d'exagération quandmême. Pour le nombre de séances, c'est à peu près mille, je crois. J'aimerais te remercier parce que c'était effectivement très agréable de travailler avec toi, qui a aussi beaucoup d'humour. Il est rare de passer un lundi soir de Conseil sans qu'il y ait un moment de franche rigolade à un moment ou à un autre. Et cela rend le travail très agréable.

J'aimerais dire merci aussi à tous les membres du Conseil, parce que c'est une équipe vraiment formidable. Qu'est-ce qui pousse les gens à aller au Conseil communal ? Si c'est pour devenir millionnaire, c'est vraiment un très mauvais calcul! Donc c'est autre-chose qui les motive. Est-ce de vouloir un temps servir la communauté ? De vouloir se frotter à des dossiers parfois complexes et de trouver des solutions ? Finalement, on peut dire que c'est

tout simplement des gens passionnés. En c'est vraiment intéressant, captivant même, de travailler avec des gens passionnés. Alors merci beaucoup. Merci à vous. Et continuez comme ça, ne changez rien, vous êtes parfaits!

J'aimerais dire merci aussi à Sylvie et Nicole. Alors elles, quand elles arrivent au travail je suis toujours là puisque je travaille à plein-temps. Donc c'est elles qui ont dû me supporter le plus longtemps. Elles ont réussi à la faire, merci à elles.

Et puis je n'aimerais pas oublier Philippe et Pierre-André. Alors avec Philippe et Pierre-André, la collaboration prend tout son sens. Finalement, il ne se passe pas un jour sans qu'on se contacte une fois, deux fois, trois fois dans la journée. Parfois je vous donne une mission et parfois c'est vous qui me donnez une mission. Et ça s'est toujours super-bien passé. Merci beaucoup pour votre disponibilité.

Finalement, je vous souhaite bon vent à tous.

Merci encore. Merci beaucoup. »

J.-P. Martinetti : « Après ce petit moment d'émotion, j'aimerais, au terme de cette assemblée et de cette année, remercier mes collègues du Conseil communal, ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année. L'ambiance de travail au sein du Conseil est saine et constructive. Il est important pour le bon fonctionnement d'une commune que tous les membres soient soudés et que la collaboration avec les employés soit saine.

Mes remerciements vont également bien sûr aux membres des commissions, des concierges, au personnel de l'édilité et à toutes les personnes qui participe au bon fonctionnement de notre commune. Elles méritent nos applaudissements.

#### Applaudissements.

N'oublions pas Nicole Joye qui depuis des années prépare la Fenêtre de l'Avent le jour de notre assemblée.

### Applaudissements.

Et pour terminer, merci à la presse, et merci à vous pour votre participation à cette assemblée et pour la confiance que vous nous avez témoignée en acceptant les divers projets proposés.

Avant de partager le traditionnel verre de l'amitié, je vous souhaite à vous tous ainsi qu'à vos familles et vos proches, un joyeux Noël et tous mes vœux pour la nouvelle année.

Merci, l'assemblée est levée. »

Applaudissements.

L'assemblée communale est levée à 21h50.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secr. communal

Romain Zahno

Le Syndie

Jean-Pierre Martinetti